



Certificat de Qualification Professionnelle

De Moniteur d'Arts Martiaux - Mention « Judo-Jujitsu »



Qu'est-ce que le CQP?

Le Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) « de moniteur d'Arts Martiaux » est un diplôme de la branche professionnelle du sport.

Il autorise l'enseignement du judo-jujitsu contre rémunération pour une durée maximale annuelle de 360 heures. C'est la première étape pour tous ceux qui souhaitent faire de ce métier leur activité secondaire.

Le moniteur de judo-jujitsu conduit son activité pédagogique de découverte, d'initiation de loisir et de perfectionnement, en autonomie dans la discipline judo-jujitsu pour tous les publics.

Il permet de préparer ultérieurement le Brevet Professionnel (BP), le diplôme d'État (DE) et le diplôme d'État Supérieur (DES). A l'issue de la formation et après délibération du jury, un diplôme est délivré permettant d'obtenir la carte professionnelle.

Pré-requis pour se présenter à l'examen final régional prévu courant du mois de mai

- ✘ être âgé(e) de 18 ans à la date de l'examen
- ✘ être titulaire du grade de ceinture noire 2ème Dan Judo-Jujitsu au moment de l'examen
- ✘ être titulaire soit de l'attestation de formation aux premiers secours (AFPS), soit de l'attestation de prévention sécurité civile de niveau 1 (PSC 1)



Durée

212 heures : 162h en centre (le vendredi soir, le samedi et le dimanche en journée - calendrier en cours d'élaboration) et 50h en entreprise.

Compétences

UC1 : Capacité du candidat à concevoir et préparer un cycle d'enseignement pour une population donnée. Capacité à effectuer une démonstration en kata, Ne Waza, Tachi Waza et procédés d'enseignement.

UC2 : Capacité du candidat à mettre en pratique les connaissances théoriques acquises en cours en présence d'un public d'enfants.

UC3 : Capacité du candidat à participer au fonctionnement d'une structure associative (stage pédagogique)

Coût de la formation : 1800€ (dont 200€ de frais de dossiers)

Des financements sont possibles, n'hésitez pas à nous contacter pour plus de renseignements

Date des tests d'entrée et positionnement sur convocation:
Prévu courant du mois d'octobre à l'Institut du Judo (21/25 avenue de la Porte de Châtillon, 75014 Paris).

Seuls les candidats ayant renvoyés leur dossier complet pourront être convoqués aux tests.

Le candidat est évalué sur ses connaissances techniques en Tachi Waza, Ne Waza, Kata et Randori + un entretien de motivation.

